

Nous apportons des changements à certaines **conventions** et certains **frais et services bancaires courants**.

Ces renseignements vous aideront à comprendre les changements et la façon dont ils pourraient s'appliquer à vous.

Les changements suivants seront en vigueur le 2 mars 2026 :

Envoi d'un virement au moyen du service Virement de fonds global BMO

Programme de services bancaires	Actuel	Nouveau
Programme Plus		
Programme AIR MILES^{MD}	5,00 \$ par transaction	Aucuns frais

Pour en savoir plus sur le service Virement de fonds global BMO et sur la façon d'envoyer des fonds à l'étranger rapidement et en toute sécurité vers près de 70 destinations au moyen des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO, consultez le site bmo.com/virementglobal.

Les changements suivants seront en vigueur le 2 mars 2026 :

Frais mensuels des programmes		
Programme de services bancaires	Actuel	Nouveau
Programme Plus	11,95 \$	12,95 \$
Programme Plus avec : <ul style="list-style-type: none">• Rabais pour les aînés• Rabais pour les Autochtones• Rabais pour les bénéficiaires d'un REEI¹	7,95 \$	8,95 \$
Pour connaître votre programme de services bancaires, vérifiez dans le coin supérieur droit de votre relevé, consultez votre compte dans les Services bancaires en ligne de BMO ou accédez à l'onglet Données du compte de l'appli Services mobiles BMO.		

Services supplémentaires		
	Actuels	Nouveaux
Relevés papier²	2,25 \$ par relevé	2,75 \$ par relevé
Pour éviter les frais liés aux relevés papier, envisagez de passer aux relevés en ligne. Vous pouvez vous inscrire au moyen des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO. Consultez bmo.com/relevesenligne pour savoir comment vous inscrire.		

Changements à la Convention relative aux services bancaires électroniques

Nous mettons à jour la section 7 de la Convention relative aux services bancaires électroniques, qui fait partie de la brochure Conventions, programmes de services bancaires et frais relatifs aux services bancaires courants. L'ajout est souligné :

7. Votre appareil mobile et vos codes de vérification

- Renseignements pour l'abonné à un service de téléphonie mobile : Vous autorisez votre fournisseur de services sans fil à nous divulguer, à nous ou à nos agents, des renseignements sur votre compte ou appareil sans fil, s'il y a lieu, pendant la durée de votre relation bancaire, uniquement pour permettre de vous identifier, vous ou votre appareil sans fil, et de prévenir la fraude. Ces renseignements sont utilisés conformément à notre Politique de protection des renseignements personnels numériques et au Code de confidentialité de BMO – Canada.

Les changements suivants seront en vigueur le 12 mars 2026 :

Retour d'un article pour insuffisance de fonds		
	Actuels³	Nouveaux⁴
Comptes en dollars canadiens	48 \$	10,00 \$ CA
Comptes en dollars américains	48 \$	5,00 \$ US

Les changements suivants seront en vigueur le 5 avril 2026 :

Commandes de chèques personnalisées		
Programmes de services bancaires	Actuels	Nouveaux⁶
<ul style="list-style-type: none">• Programme Privilège• Programme Privilège d'âge⁵	Inclus (modèles limités)	1 commande de 25 chèques par année civile (modèles limités)

Votre utilisation continue de votre compte après les dates d'entrée en vigueur signifie que vous comprenez et acceptez ces modifications. **Si vous résidez au Québec :** si vous n'êtes pas d'accord avec les changements, vous pouvez fermer votre compte sans frais ni pénalité en nous avisant au plus tard 30 jours civils après l'entrée en vigueur des changements.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un représentant de votre succursale.

Merci de faire affaire avec BMO.

Modalités

¹ REEI signifie régime enregistré d'épargne-invalidité.

² Les clients inscrits à un programme de services bancaires à frais réduits admissible pour les enfants, les adolescents, les étudiants, les ainés, les Autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les bénéficiaires d'un REEI et les clients des Services bancaires platine reçoivent gratuitement un (1) relevé papier (relevé individuel ou relevé consolidé). Des frais de relevé papier s'appliquent pour chaque relevé supplémentaire.

³ Pour chaque chèque ou prélèvement automatique retourné en raison de fonds insuffisants dans le compte. Ces frais s'appliquent à la présentation initiale de l'effet et à sa nouvelle présentation s'il a été retourné lors de sa présentation initiale en raison de fonds insuffisants ou de fonds non compensés.

⁴ Ce changement s'applique uniquement aux comptes de services bancaires courants. Des frais s'appliquent lorsqu'un chèque ou un prélèvement automatique est retourné pour insuffisance de fonds. Dans le cas des prélèvements automatiques, des frais distincts sont facturés pour la présentation initiale et chaque nouvelle présentation si le prélèvement automatique est retourné pour insuffisance de fonds. Aucuns frais ne seront facturés si le chèque retourné ou le prélèvement automatique devait entraîner un solde à découvert non autorisé inférieur à 10,00 \$ sur votre compte. Si plus d'un chèque ou prélèvement automatique est retourné pour insuffisance de fonds dans un même compte le même jour ouvrable, les frais sont facturés une seule fois. Aussi, ces frais seront facturés une seule fois dans une période de deux (2) jours ouvrables pour un même compte.

⁵ Le programme Privilège d'âge a été abandonné et n'est plus offert. Ces renseignements sont fournis au client actuel.

⁶ Les clients ayant un compte lié au programme Privilège ou au programme Privilège d'âge peuvent passer une commande de 25 chèques simples sans frais une fois par année civile. Les modèles de chèques sont limités. Des frais s'appliqueront pour les commandes de chèques autocopiants, les commandes de plus de 25 chèques, ou à la section de chèques, de modèles ou d'options de personnalisation qui ne sont pas inclus dans votre programme. Si vous commandez des chèques en ligne par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO, le coût de votre commande de chèques (s'il y a lieu) s'affichera à l'écran au moment où vous passez votre commande. Si vous commandez des chèques en succursale ou par l'intermédiaire du Centre contact clientèle, le coût de vos chèques (s'il y a lieu) sera divulgué au moment où vous passerez la commande. Les frais (s'il y a lieu) seront débités de votre compte dans les cinq (5) jours ouvrables suivant votre commande.

^{MD} AIR MILES est une marque déposée d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et par la Banque de Montréal.

